

Métiers de la sécurité

RNCP19114 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42803
Code(s) ROME	K2503, K1706
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	06/06/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les «Métiers de la sécurité» se déclinent autour d'un triptyque regroupant :

- la sécurité publique,
- la sécurité civile,
- la sécurité privée.

Sécurité publique

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité», après recrutement par concours ou sélection, intègre la police nationale, la gendarmerie nationale ou la police municipale.

Les activités qu'il/elle y exerce, relèvent :

- de la police administrative au sein de la police municipale,
- de la police administrative et judiciaire au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» est fonctionnaire d'état ou territorial, militaire ou contractuel de droit public.

Sous contrat de droit public, le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut exercer des activités d'adjoints de sécurité de la police nationale ou de gendarmes adjoints volontaires.

Sous réserve de remplir les conditions définies par la réglementation, le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut se présenter aux concours nationaux :

- de l'administration pénitentiaire,
- de l'administration des douanes.

Sécurité civile

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut, après recrutement par concours ou sélection, exercer le métier de sapeur-pompier professionnel, en qualité de fonctionnaire territorial au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut, après engagement, exercer le métier de sapeur-pompier militaire : brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM), sapeur-sauveteur militaire en unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC).

Dans le cadre d'un engagement citoyen défini par un contrat de droit public, parallèlement à son métier, le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» a reçu la formation qui lui permet d'exercer en qualité de sapeur-pompier

volontaire (SPV) dans un SDIS.

Sécurité privée

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut travailler soit dans une entreprise privée de sécurité soit dans un service interne de sécurité d'une entreprise.

Il/elle peut exercer certains métiers de la sécurité privée tels que, agent de sécurité, agent de contrôle d'accès, agent de surveillance, agent de gardiennage, agent de protection physique des personnes, agent de sécurité dans l'événementiel, agent de sécurité incendie.

Il/elle peut également, après avoir suivi et validé des formations complémentaires, exercer des métiers tels qu'agent cynophile, agent de vidéoprotection, agent de sûreté portuaire ou aéroportuaire, convoyeur et transporteur de fonds, agent de sécurité sur sites spécifiques et sensibles.

L'ensemble de ces emplois s'exerce dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté, des principes de déontologie, conformément à la réglementation, ainsi qu'aux procédures et aux conditions d'exercice.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Blocs de compétences

RNCP19114BC01 — U2 - Etude de situations professionnelles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Qualifier et classer une infraction
- Identifier le rôle des différents acteurs
- Mettre en oeuvre les procédures requises en fonction de la nature et de la situation
- Identifier les incidents ou atteintes à la tranquillité publique et donner l'alerte
- Prévenir les services ou personnes compétents et habilités
- Identifier et mettre en oeuvre les actions adaptées à la sauvegarde et à la protection du site
- Identifier les infractions au Code de la route
- Identifier et hiérarchiser les informations
- Rédiger des écrits professionnels en utilisant le langage professionnel et rendre compte
- Se repérer sur les lieux, vérifier l'application des consignes de sécurité et sécuriser le site
- Utiliser les moyens d'extinction adaptés du site
- Assurer la remise en conformité des matériels et respecter les protocoles de nettoyage
- Analyser les images issues de la vidéo protection et prendre les mesures adaptées
- Manager une équipe et organiser le fonctionnement d'un poste central de sécurité (PCS)
- Gérer son comportement en situation de tension
- Alerter les services compétents et appliquer les protocoles adaptés à la situation

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC02 — U31 - Activités en milieu professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

Mobiliser des compétences dans les fonctions suivantes :

- la sécurité dans les espaces publics ou privés
- la sécurité incendie
- le secours à personne
- la prévention et la protection des personnes, des biens et de l'environnement

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC03 — U32 - Activités professionnelles dans la dominante

LISTE DE COMPÉTENCES

Dominante "sécurité publique et sûreté"

- Procéder aux contrôles, filtrages et palpations
- Mettre en oeuvre les procédures requises en fonction de la nature de la situation
- Mettre en oeuvre les gestes techniques professionnels d'intervention
- Mettre en oeuvre les techniques individuelles et/ou collectives d'évacuation
- Appliquer les techniques permettant de gérer la circulation ou les barrages routiers
- Assurer la protection et la surveillance des lieux
- Assister et porter secours aux victimes

Dominante "sécurité incendie"

- Interpréter l'alarme
- Effectuer ou faire effectuer la levée de doute
- Alerter
- Sécuriser les personnes et le site
- Guider les services de secours
- Intervenir sur un début d'incendie
- Utiliser les moyens d'extinction adaptés du site
- Mettre en oeuvre les gestes techniques avec les équipements et matériels appropriés
- Maintenir la capacité opérationnelle des matériels et équipements
- Assister et porter secours aux victimes
- Assurer la surveillance des lieux et des accès

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC04 — U33 - Prévention santé environnement

LISTE DE COMPÉTENCES

- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème
- Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques
- Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées
- Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC05 — U11 - Economie-droit

LISTE DE COMPÉTENCES

- Analyser l'organisation économique et juridique de la société contemporaine dans le contexte de l'activité professionnelle
- Restituer, oralement ou à l'écrit, les résultats des analyses effectuées

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC06 — U12 - Mathématiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rechercher, extraire et organiser l'information
- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution
- Expérimenter, simuler
- Critiquer un résultat, argumenter
- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC07 — U41 - Langues vivantes 1

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- s'exprimer oralement en continue
- interagir en langue étrangère
- comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC08 — U42 - Langues vivantes 2

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- s'exprimer oralement en continue
- interagir en langue étrangère
- comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC09 — U51 - Français

LISTE DE COMPÉTENCES

- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer
- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- Devenir un lecteur compétent et critique
- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC10 — U52 - Histoire-géographie et enseignement moral et civique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
- Comprendre les enjeux liés au développement durable
- Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation
- Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC11 — U6 - Arts appliqués et cultures artistiques

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les caractéristiques essentielles d'oeuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels
- Situer une oeuvre ou une production dans son contexte de création
- Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC12 — U7 - Education physique et sportive

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues

- réaliser une performance motrice maximale
- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC13 — UF - Epreuve facultative langue vivante

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- s'exprimer oralement en continu
- interagir en langue étrangère
- comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC14 — UF - Epreuve facultative mobilité

LISTE DE COMPÉTENCES

Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger

Caractériser le contexte professionnel étranger

Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger

Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

RNCP19114BC15 — UF - Epreuve facultative éducation physique et sportive

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues

- réaliser une performance motrice maximale
- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le/la titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut être employé(e) dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité.

L'exercice de ces métiers exige l'interaction et la complémentarité des divers acteurs de la sécurité.

Ils font ainsi de la sécurité l'une des conditions essentielles de l'exercice des libertés individuelles et collectives conformément aux dispositions du code la sécurité intérieure.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Pompier, gendarme, gardien de la paix, policier, policier municipal Agent de sécurité, Agent de surveillance, Vigile

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'accès aux métiers de la sécurité publique (police, gendarmerie, sécurité civile) se fait par concours. Les titulaires du bac Pro métiers de la sécurité bénéficient de modalités adaptées pour les concours de recrutement de la police nationale et de la sécurité civile

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Élevée (4/5)

Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;

- pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 827 €
Selon la branche	6 000 € – 7 102 €
Prise en charge	Branches concernées
6 827 €	Valeur par défaut · 206 branches
7 102 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
7 031 €	CPNEFP de la Prévention Sécurité
6 600 €	CPNE du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire
6 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	06/06/2024
Date de dernière délivrance possible	06/06/2024

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP4478

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39133

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
ONISEP - EDUSCOL
Légifrance pour les textes réglementaires
<http://www.onisep.fr>
EDUSCOL

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19114/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	13
Montant total engagé	10 610 €
Coût moyen par dossier	816 €
Durée moyenne	14 h
Période	01/2024 – 06/2024
France compétences	95 %
Reste à charge titulaire	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.